
Troisième réunion
Genève, 5-9 décembre 2005

Réunion d'experts
Genève, 13-24 juin 2005
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Codes déontologiques des scientifiques: teneur, promulgation et adoption

**APERÇU ET ANALYSE DES ÉLÉMENTS UTILES DE CODES DE CONDUITE
EXISTANT DANS D'AUTRES DOMAINES**

Résumé d'un document d'information établi par le secrétariat¹

INTRODUCTION

1. Le secrétariat a étudié des codes de conduite dans tout un éventail de domaines, notamment l'industrie nucléaire, l'ingénierie, la pharmacologie, ainsi que la gestion du personnel d'entreprise et des gens de métier, aux échelons international, national et sous-national, dans le but de repérer des éléments qui pourraient aider les États parties dans leur examen de *la question de la teneur, de la promulgation et de l'adoption de codes déontologiques des scientifiques*.
2. Le recensement et la récapitulation de ces codes ont mis en lumière un certain nombre de principes et d'obligations en découlant, qui pourraient intéresser la Réunion d'experts. Aux fins du présent document, ces éléments ont été regroupés dans cinq catégories générales:
 - i) L'intérêt commun à l'échelle mondiale;
 - ii) Le respect des mesures de gouvernance;
 - iii) L'intégrité des scientifiques;
 - iv) La bonne gestion des affaires scientifiques;
 - v) Les obligations des scientifiques.

¹ Ce document d'information a été établi à la demande du Président. Il a une valeur indicative et ne prétend pas à l'exhaustivité. Il a pour but de donner un aperçu de la question et de servir de point de départ aux États parties qui souhaiteraient effectuer des travaux complémentaires. Toutes observations que les États parties souhaiteraient faire ou tous ajouts et rectifications qu'ils voudraient apporter sont les bienvenus.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

Agence internationale de l'énergie atomique

3. En 2003, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a approuvé un *Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives*, suite à la proclamation d'un *Plan d'action* du G-8 au Sommet d'Évian. Ce code remplace une version antérieure datant de 2001. Il vise les États plutôt que les individus, mais contient néanmoins des éléments intéressants. L'AIEA se dit consciente que les sources radioactives sont utilisées partout dans le monde à diverses fins bénéfiques, notamment dans les domaines de l'industrie, de la médecine, de la recherche, de l'agriculture et de l'éducation, et indique que la mise en œuvre du code considéré aidera les autorités nationales à veiller à ce que lesdites sources soient employées dans des conditions appropriées de sûreté et de sécurité radiologiques.

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

4. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a entrepris d'élaborer un code de conduite en bonne et due forme afin de régler un certain nombre de questions d'éthique que doivent se poser ceux qui interviennent dans l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques. Ce code n'a pas encore vu le jour, mais les travaux entrepris pourraient intéresser la Réunion de 2005 des États parties à la Convention sur les armes biologiques et la Réunion d'experts qui la préparera.

5. À l'issue de l'adoption, à la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, d'une série de plans d'action, l'OIAC a établi un projet d'éthique, qui a pour but de nouer des liens avec des centres de recherche universitaires, des établissements d'enseignement et d'autres institutions et organisations compétentes, ainsi qu'avec des entités que touche la Convention sur les armes chimiques, afin de susciter une prise de conscience des dimensions éthiques de la Convention. Le projet en est encore au stade des travaux préliminaires, c'est-à-dire de l'étude des voies qu'il serait possible de suivre pour établir le dialogue et une coopération. Le Conseil scientifique consultatif a entrepris d'évaluer les codes existants en vue de l'élaboration, par l'OIAC, d'un code de conduite.

ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET GROUPES PROFESSIONNELS

6. Il y a lieu de faire particulièrement mention des codes de conduite des organisations d'ingénieurs. À la différence d'autres domaines dont il est question dans le présent document, le secteur de l'ingénierie semble avoir adopté un certain nombre de principes fondamentaux et de règles que l'on retrouve sous diverses formes dans les codes des différentes organisations.

L'intérêt commun à l'échelle mondiale

7. Les codes des professions ont été établis suivant des démarches diverses. L'une de ces démarches, telle qu'elle a été adoptée par la Pharmaceutical Society of Australia dans son code de conduite (*Code of Professional Conduct*), consiste à proclamer un principe puis à imposer une série d'obligations aux membres de l'association. On trouve un autre exemple de cette démarche dans la déontologie (*Code of Ethics*) de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs.

L'American Institute of Chemical Engineers a suivi une démarche analogue dans sa propre déontologie (*Code of Ethics*). Il est aussi possible de pousser les choses plus loin et d'ajouter un certain nombre de directives plus détaillées concernant l'application des règles déontologiques. Le *Code of Ethics of Engineers* tel qu'adopté par l'American Society of Agricultural Engineers contient des principes, des règles et des directives.

8. Une autre variante de cette démarche, bien plus proche de celle qui a été suivie pour des instruments internationaux régissant les activités des États (tels que la Convention sur les armes biologiques), consiste à adopter un petit nombre d'articles, dont chacun énonce à la fois une conviction essentielle (ou un principe fondamental) que partagent les membres de l'organisation et l'engagement explicite desdits membres d'y adapter leur conduite. C'est une approche de ce type qui a été suivie dans le code de responsabilité professionnelle, sociale et morale (*Code of Professional, Social and Ethical Responsibility*) de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres. Il est aussi possible de renoncer à la mention explicite des principes fondamentaux: plusieurs codes comprennent uniquement une énumération des mesures devant guider les activités des membres de l'association. C'est ce qu'a fait l'Institute of Electrical and Electronic Engineers dans sa déontologie. L'Association of Engineering Technicians and Technologists of Newfoundland a elle aussi suivi cette démarche dans sa déontologie.

Respect des mesures de gouvernance

9. Nombre d'associations professionnelles renvoient, dans leurs codes, à la législation, à la réglementation et aux directives existantes qui complètent leurs propres principes et objectifs. C'est ce que fait la Pharmaceutical Society of Australia dans son code de conduite (*Code of Professional Conduct*). On trouve des dispositions analogues dans le code de responsabilité professionnelle, sociale et morale (*Code of Professional, Social and Ethical Responsibility*) de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres. La Chambre de commerce internationale explique dans ses principes (*Principles*) comment la législation, la réglementation et les directives doivent constituer le point de départ de toute tentative d'améliorer la gouvernance dans le domaine qui l'intéresse. Dans son code de pratique et de déontologie (*Code of Practice and Ethics*), l'Internet Service Providers Association of Ireland (ISPAI) étudie plus avant le rapport entre le code et d'autres mesures de gouvernance.

Intégrité des scientifiques

10. Parmi les codes incorporant des principes et obligations qui visent à assurer l'intégrité des scientifiques et des professionnels, on trouve notamment la déontologie (*Code of Ethics*) de l'Institute of Electrical and Electronic Engineers. Dans d'autres codes, notamment le code de responsabilité professionnelle, sociale et morale (*Code of Professional, Social and Ethical Responsibility*) de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres, ce devoir est explicitement formulé comme le besoin de veiller à l'intégrité professionnelle. Dans certains codes, tels que la déontologie (*Code of Ethics*) de l'Association of Engineering Technicians and Technologists of Newfoundland, l'association énonce encore des obligations concrètes découlant de la nécessité de maintenir l'intégrité professionnelle.

Bonne gestion des affaires scientifiques

11. Plusieurs des codes repérés aux fins du présent document renvoient à l'emploi de pratiques optimales, à l'adoption de solutions de formation continue et à la réalisation d'autres activités nécessaires pour que les qualités professionnelles soient le plus élevées possible. Un exemple en est le code de conduite (*Code of Professional Conduct*) de la Pharmaceutical Society of Australia, qui énonce encore les obligations découlant de tels principes. Il en va de même de certains codes pour d'autres disciplines, tels que le code de responsabilité professionnelle, sociale et morale (*Code of Professional, Social and Ethical Responsibility*) de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres. Des engagements analogues sont pris dans les différents domaines de l'ingénierie, ainsi qu'il apparaît dans la déontologie (*Code of Ethics*) de l'Institute of Electrical and Electronic Engineers. On trouve aussi de telles obligations dans la déontologie (*Code of Ethics*) de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs; leur mise en œuvre est développée encore plus avant par d'autres associations d'ingénieurs, notamment l'American Society of Agricultural Engineers dans sa déontologie (*Code of Ethics of Engineers*). Certains des codes repérés incorporent en outre des obligations plus pratiques, concernant la conduite des activités professionnelles, y compris la mention explicite du principe de précaution.

Obligations des scientifiques

12. La complexité des dispositifs mis en place pour assurer l'exécution des obligations des scientifiques varie d'un code à l'autre. Certains sont relativement simples, notamment celui qu'établit la déontologie (*Code of Ethics*) de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs. D'autres codes, tels que le code de conduite (*Code of Professional Conduct*) de la Pharmaceutical Society of Australia, se contentent d'ériger clairement en principes les obligations des scientifiques (ou des professionnels). Quelques codes comportent des mécanismes très simples pour la notification de manquements soupçonnés aux obligations, tels que celui qu'établit la déontologie (*Code of Ethics*) de l'Association of Engineering Technicians and Technologists of Newfoundland. D'autres codes s'attachent principalement à protéger les intérêts de ceux qui en soutiennent l'exécution effective. Un exemple en est le code de responsabilité professionnelle, sociale et morale (*Code of Professional, Social and Ethical Responsibility*) de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres.

13. À l'opposé, il y a des codes qui établissent une procédure de plainte extrêmement détaillée et tout un éventail de sanctions pour manquement aux obligations, tels que le code de pratique et de déontologie (*Code of Practice and Ethics*) de l'Internet Service Providers Association of Ireland (ISPAI).

ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET GROUPES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

14. Les éléments de quatre des cinq grandes catégories retenues aux fins de l'analyse des codes professionnels et intergouvernementaux trouvent un parallèle dans les programmes menés par le secteur commercial et industriel aux échelons international et national ou sous-national au titre du rôle social des entreprises (*Corporate Social Responsibility*). L'industrie nucléaire en est un bon exemple.

15. La déontologie (*Charter of Ethics*) de l'organisation mondiale des industries nucléaires, la World Nuclear Association, offre un exemple de l'attachement de ces industries sur le plan international à l'intérêt commun à l'échelle mondiale, au respect des mesures de gouvernance, à l'intégrité des scientifiques et à la bonne gestion des affaires scientifiques. La déontologie (*Code of Ethics*) de l'American Nuclear Society (ANS) offre l'exemple d'un attachement analogue sur le plan national. Quant aux acteurs à l'échelon sous-national – c'est-à-dire les différentes entreprises de l'industrie nucléaire –, les informations dont on dispose au sujet de leur attachement à l'intérêt commun à l'échelle mondiale sont plus restreintes. Par exemple, la British Nuclear Fuels (BNFL) a établi un recueil de principes (*Values*), énoncés chaque fois en une seule phrase.

CODES DE CONDUITE AUXQUELS RENVOIE LE DOCUMENT D'INFORMATION

American Institute of Chemical Engineers

Code of Ethics

[http://www.iit.edu/departments/csep/codes/coe/American%20Institute%20of%20Chemical%20Engineers%20Code%20of%20Ethics\(Main\).html](http://www.iit.edu/departments/csep/codes/coe/American%20Institute%20of%20Chemical%20Engineers%20Code%20of%20Ethics(Main).html)

American Nuclear Society

Code of Ethics

<http://www.ans.org/about/coe/>

American Society of Agricultural Engineers

Code of Ethics of Engineers

<http://www.iit.edu/departments/csep/codes/coe/American%20Society%20of%20Agricultural%20Engineers.html>

Association of Engineering Technicians and Technologists of Newfoundland

Code of Ethics

<http://www.iit.edu/departments/csep/codes/coe/AETTN-CoE.html>

British Nuclear Fuels

Values

<http://www.bnfl.com/CSR2005/01gcr/gcr6.htm>

Institute of Electrical and Electronic Engineers

Code of Ethics

http://www.ieee.org/portal/site/mainsite/menuitem.818c0c39e85ef176fb2275875bac26c8/index.jsp?&pName=corp_level1&path=about/whatis&file=code.xml&xsl=generic.xsl

Agence internationale de l'énergie atomique

Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives

<http://www.iaea.org/Publications/Standards/>

Chambre de commerce internationale

Principles

http://www.iit.edu/departments/csep/codes/coe/International_Chamber_of_Commerce_practice.html

Fédération internationale des employés, techniciens et cadres

Code of Professional, Social and Ethical Responsibility

<http://www.itcilo.it/english/actrav/telearn/global/ilo/guide/fietcode.htm>

Internet Service Providers Association of Ireland

Code of Practice and Ethics

www.ispai.ie/docs/cope.pdf

Pharmaceutical Society of Australia
Code of Professional Conduct
<http://www.psa.org.au/ecms.cfm?id=45>

Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs
Code of Ethics
<http://www.iit.edu/departments/csep/codes/coe/wfeo-coe.html>

World Nuclear Association
Charter of Ethics
<http://world-nuclear.org/aboutwna/charter.htm>
